

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 avril 2026**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil de la MRC située au 2727, boulevard Dionne à Saint-Georges, le 15 avril, à 19 h 30. Sont présents :**

M. Simon Talbot	La Guadeloupe
M. Denis Levesque	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Marc Cloutier	Saint-Benoît-Labre
M. Martin Rodrigue	Saint-Côme-Linière
M. Carl Gilbert	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Claude Goulet	Courcelles-Saint-Évariste
M. Jean-Philippe Mercier	Saint-Gédéon-de-Beauce
Mme Manon Bougie	Saint-Georges
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
M <sup>me</sup> Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. Jacques Bégin	Saint-Philibert
M. Berthier Grondin	Saint-René
M <sup>me</sup> Julie Hébert	Saint-Simon-les-Mines
M. Michel Marquis	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Francis Bélanger, maire de Courcelles-Saint-Évariste, accompagné de monsieur Éric Paquet, directeur général et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Francis Bélanger.

2026-04-049

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Julie Hébert, appuyée par monsieur Alain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 2026;
  - Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 avril 2026;
  - Résultat de l'appel d'offres/ Entretien ménager 2026-2031(5 ans);
  - FLI / Avenant 1;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 avril 2026**

- Rapport annuel FRR Volet 3 Signature innovation;
  - Octroi des aides financières Pub-Coop (Signature innovation);
  - Octroi des aides financières Fonds culturels 2026;
  - Cession de parts FQM;
4. Dossiers régionaux :
- Transport collectif/ Scénario de budgets 2025-2027;
  - Convention d'aide financière/ Programme d'aide d'urgence au transport collectif;
  - Nomination comité culturel MRC;
  - Piste cyclable : Travaux de marquage;  
Caractérisation granulaire;  
Contrôle des matériaux;
  - Travaux piste cyclable/ séance spéciale 29 avril 2026;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- Certificats de conformité :
  - Demande d'amendement au projet de loi 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
6. Gestion du personnel :
- Dotation direction générale adjointe;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- États financiers mensuels;
  - Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches;
10. Divers :
- Suivi bingo des élus;
  - Rappel rencontre SCRI 23 avril 2026;
  - Demande d'appui PAFIRSPA/ Parc des Sept-Chutes Ville Saint-Georges;
  - Demande d'appui réfection piscine École des Appalaches;
  - Rappel invitation Prix du patrimoine 2026/ Courcelles-Saint-Évariste;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2026-04-050

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2026**

Il est proposé par monsieur Berthier Grondin, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 mars 2026 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
8 AVRIL 2026**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 11 mars 2026.

2026-04-051

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES / ENTRETIEN MÉNAGER 2026-  
2031 (5 ANS)**

Attendu que la MRC a sollicité des offres de services aux fins de l'entretien ménager du centre administratif;

Attendu que six offres conformes ont été déposées, soit:

- Services KVP inc. 164 827.00 \$
- Annie Aubé 204 296.25 \$
- Maintenance Eureka ltée 214 000.00 \$
- Entretien Ericke Beaudoin enr. 227 718.36 \$
- Multi-mains SDR 238 062.65 \$
- BTS Entretien inc. 279 422.20 \$

Attendu que l'offre déposée par Services KVP inc. est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Michel Marquis, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'entretien ménager à Services KVP inc., et ce, au montant de 164 827.00 \$ incluant les taxes applicables.

2026-04-052

**FLI/ AVENANT 1**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a un contrat de prêt FLI avec le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie;

Attendu qu'un avenant ayant pour objet de remplacer certains articles ainsi que l'annexe 1 est déposé pour signature;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Francis Bélanger, à signer ledit avenant pour et au nom de la MRC.

2026-04-053

**RAPPORT ANNUEL FRR VOLET 3 (SIGNATURE INNOVATION)**

Attendu le dépôt aux élus du rapport Fonds régions et ruralité, Volet 3 – Entente Signature, Tableau de suivi des projets;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Goulet, appuyé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement, d'approuver le rapport Fonds régions et ruralité, Volet 3 - Entente Signature, Tableau de suivi des projets, tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-04-054

**OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES PUB-COOP (SIGNATURE INNOVATION)**

Attendu que la MRC a lancé la dernière édition de son programme Pub-Coop, découlant du FRR-Volet 3 (Signature-Innovation);

Attendu que ce programme soutient les promoteurs du milieu culturel pour arriver à développer, de façon significative et concertée, des événements de grande envergure qui ont un pouvoir de rétention auprès des citoyens et d'attraction auprès des visiteurs;

Attendu qu'onze (11) projets conformes ont été déposés, représentant des demandes totalisant 73 414 \$, alors que l'enveloppe budgétaire disponible pour cet appel de projets est de 75 000 \$;

Attendu qu'un comité d'analyse certifie l'admissibilité et la conformité des projets soumis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berthier Grondin, appuyé par monsieur Denis Levesque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité d'analyse et d'autoriser le versement des aides financières accordées conformément aux recommandations approuvées.

2026-04-055

**OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES FONDS CULTURELS 2026**

Attendu que la MRC lance annuellement un appel de projets dans le cadre du Fonds culturel, afin de favoriser la participation citoyenne, mettre en valeur l'identité régionale, enrichir l'offre culturelle et contribuer à la valorisation du patrimoine local ;

Attendu que quatorze (14) projets ont été déposés, représentant des demandes totalisant près de 40 000 \$, alors que l'enveloppe budgétaire disponible pour cet appel de projets est de 26 687 \$ ;

Attendu qu'un jury s'est réuni afin d'analyser les projets soumis et a transmis ses recommandations au conseil des maires ;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Jacques Bégin et résolu unanimement :

- D'entériner la recommandation du comité d'analyse du Fonds culturel ;
- D'autoriser le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer les protocoles d'aide financière découlant de cette décision ;

- D'autoriser le versement des aides financières accordées conformément aux recommandations approuvées.

2026-04-056

**CESSION DE PARTS FQM**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan détient des parts privilégiées de catégorie B dans FQM Services, coopérative de solidarité;

Attendu que la MRC désire céder ses parts privilégiées à la FQM, qui désire les acquérir;

Attendu qu'une convention de cession de parts doit être convenue et signée par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Francis Bélanger, à signer la convention de cession de parts pour et au nom de la MRC.

2026-04-057

**TRANSPORT COLLECTIF/ SCÉNARIO DE BUDGETS 2025-2027**

Attendu que le nouveau programme d'aide au développement du transport collectif en vigueur depuis le 11 novembre 2025 et appliqué rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 faisait en sorte que le service devenait déficitaire de 155 569 \$ et que les années 2026 et 2027 seraient encore plus déficitaires;

Attendu qu'à la suite des différentes pressions du milieu, une modification a été apportée au programme le 24 mars dernier pour le calcul de l'aide financière de l'année 2025 uniquement, ce qui fera en sorte de dégager un léger surplus de 125\$;

Attendu que le surplus en réserve au 31 décembre 2024 s'élevait à 61 061\$ et que celui-ci sera utilisé en totalité en 2026 afin de combler une partie du manque à gagner;

Attendu que des sommes reçues dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif, dont le montant résiduel s'élève à 51 133 \$, pourront être utilisées en 2026 suite à la signature d'une convention d'aide financière avec le ministre;

Attendu que des coupures de services ainsi que des augmentations de tarif seront appliquées en 2026 afin d'équilibrer le budget;

Attendu que malgré les interventions appliquées en 2026, le manque à gagner pour 2027 s'élève toujours à plus de 135 000 \$;

Attendu que le scénario des budgets 2025-2026 et 2027 déposé par la direction générale prévoit un équilibre budgétaire pour 2025 et 2026 mais un déficit structurel majeur pour 2027;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Bougie, appuyée par monsieur Marc Cloutier et résolu unanimement :

- D'autoriser la direction générale à appliquer différentes mesures afin d'équilibrer le budget 2025 et 2026;
- D'entreprendre les démarches afin de déposer les demandes d'aides financières au PADTC;
- D'aviser les autorités concernées qu'advenant le maintien du programme dans son modèle actuel, la MRC de Beauce-Sartigan mettra fin au service de transport collectif sur son territoire au plus tard le 31 décembre 2026;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux représentants du programme ;
- Qu'une copie soit également transmise au député ministre, monsieur Samuel Poulin, ainsi qu'au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-04-058

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE/ PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a reçu une aide financière dans le cadre du programme d'urgence au transport collectif s'élevant à 54 633\$;

Attendu qu'un montant de 51 633 \$ n'a pas été utilisé et que le ministre des Transports et de la Mobilité durable souhaite permettre au bénéficiaire de l'utiliser pour financer le transport collectif en 2025 et 2026;

Attendu qu'une convention d'aide financière doit être convenue et signée par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bégin, appuyé par monsieur Claude Goulet et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Francis Bélanger, ainsi que le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la MRC.

2026-04-059

**NOMINATION COMITÉ CULTUREL MRC**

Attendu que le mandat du comité culturel est d'assurer le suivi de la Politique culturelle et du plan d'action en culture;

Attendu que le comité consultatif constitue un lieu d'échanges, d'information, de concertation et d'action afin d'assurer la promotion et le développement de la culture sur le territoire;

Attendu que son rôle est de :

- Conseiller et faire des recommandations au conseil des maires en ce qui a trait aux orientations et au développement culturel du territoire;
- Élaborer un Plan d'action de la Politique culturelle et assurer le suivi de sa réalisation;
- Concerter et favoriser l'établissement de liens et de partenariats avec les acteurs culturels;
- Donner son avis sur tout projet ou initiative à incidence régionale susceptible de favoriser le développement culturel du territoire;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 avril 2026**

- Promouvoir et faire connaître les actions culturelles de la MRC;

Attendu que les membres du comité culturel sont habituellement nommés officiellement par résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu unanimement, de nommer les personnes suivantes comme membres du comité culturel 2026 :

- Siège #1 : Karine Champagne
- Siège #2 : Jean-Pierre Dupuis
- Siège #3 : Pierre-Olivier Boivin
- Siège #4 : Olivier Duval
- Siège #5 : Valérie Paradis
- Siège #6 : Jean-Pierre Bérubé
- Siège #7 : Jean-François Bernatchez
- Siège #8 : Nady Larchet

2026-04-060

**PROJET DE RÉFECTION DE PISTE CYCLABLE 2026 VÉLOCE III / TRAVAUX DE MARQUAGE**

Attendu que la MRC a procédé à une demande de prix pour le marquage de la piste cyclable, de la 10<sup>e</sup> Avenue, secteur ouest, à la limite de Notre-Dame-Des-Pins;

Attendu que ces travaux sont financés par le programme Véloce III, volet 2;

Attendu les deux offres reçues conformes dans le cadre de la demande soit :

- Lignes Xpert 12 748.21\$ + taxes;
- LignPro 12 798.35\$ + taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Michel Marquis et résolu unanimement d'octroyer le contrat de marquage à Lignes Xpert au montant de 12 748.21 \$, taxes en sus.

2026-04-061

**PROJET DE RÉFECTION DE PISTE CYCLABLE 2026 VÉLOCE III CARACTÉRISATION GRANULAIRE**

Attendu que la MRC a procédé à une demande de prix pour la caractérisation granulaire pour les travaux à réaliser sur la piste cyclable;

Attendu que ces travaux sont financés par le programme Véloce III, volet 2;

Attendu que l'offre reçue de la part d'Englobe s'élève à 5 632.13 \$, taxes en sus;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Michel Breton et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de caractérisation à Englobe pour la somme de 5 632.13 \$, taxes en sus.

2026-04-062

**PROJET DE RÉFECTION DE PISTE CYCLABLE 2026 VÉLOCE 3 /  
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

Attendu que la MRC a procédé à une demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux à réaliser sur la piste cyclable;

Attendu que ces travaux sont financés par le programme Véloce III, volet 2;

Attendu que l'offre reçue de la part d'Englobe s'élève à 9 543.40, taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Simon Talbot, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu unanimement d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux à Englobe pour la somme de 9 543.40 \$, taxes en sus.

**TRAVAUX PISTE CYCLABLE / SÉANCE SPÉCIALE LE 29 AVRIL  
2026**

Le directeur général informe les élus qu'une séance spéciale sera convoquée le 29 avril prochain afin d'autoriser les travaux de réfection de la piste cyclable. La date limite pour la réalisation du projet dans le cadre du programme d'aide financière étant fixée au 1<sup>er</sup> juillet, les travaux devront débuter le plus tôt possible.

2026-04-063

**DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI NO 22 AFIN  
D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT  
ET L'URBANISME**

Attendu que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Attendu que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Attendu que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Attendu que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Attendu que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Attendu que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Attendu que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Attendu le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Attendu que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Attendu que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Attendu que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Attendu que la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n<sup>o</sup> 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu unanimement :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de

l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

- Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la Commission;
- Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, au député, monsieur Samuel Poulin représentant la circonscription de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

2026-04-064

#### **DOTATION DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

Attendu le dépôt, par le directeur général, d'un document concernant la description du poste à combler à la direction générale adjointe, les attentes et le profil recherché;

Attendu que le départ du directeur général adjoint est prévu en septembre prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Levesque, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu unanimement, d'autoriser le comité administratif à entreprendre les démarches afin de combler le poste du directeur général adjoint.

#### **CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

#### **RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches;

**SUIVI BINGO DES ÉLUS**

Les élus échangent sur leur impression de cette rencontre, le tout est très positif. Une prochaine rencontre se tiendra à l'automne afin d'échanger plus précisément sur la coopération et les regroupements de services.

**RAPPEL RENCONTRE SCRI 23 AVRIL 2026**

Un rappel est fait aux élus concernant la rencontre portant sur le Schéma de couverture de risques incendie qui aura lieu le jeudi 23 avril à Saint-Éphrem-de-Beauce à laquelle est convié l'ensemble des directions générales, maires et chefs incendie des différents services du territoire.

2026-04-065

**DEMANDE D'APPUI PAFIRSPA/ PARC DES SEPT-CHUTES VILLE SAINT-GEORGES**

Attendu que la Ville de Saint-Georges désire procéder à une réfection et mise à niveau des passerelles et escaliers du parc des Sept-Chutes;

Attendu que pour ce faire, elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Attendu l'attrait que représente l'infrastructure autant pour les citoyens de la ville que les visiteurs dans la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement, d'appuyer la Ville de Saint-Georges dans son projet de réfection et de mise à niveau du parc des Sept-Chutes.

2026-04-066

**DEMANDE D'APPUI RÉFECTION PISCINE ÉCOLE DES APPALACHES**

Attendu que la MRC des Etchemins et le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin ont entrepris des démarches pour trouver du financement afin de procéder à des rénovations majeures de la piscine de l'école des Appalaches;

Attendu que cette piscine publique est la seule située sur le territoire de la MRC des Etchemins et qu'il s'agit du seul endroit qui donne accès à des cours de natation, tant en milieu scolaire qu'extrascolaire;

Attendu les inquiétudes exprimées par les élus face au sous-financement du maintien du parc immobilier public;

Attendu l'ensemble des bienfaits que procure la pratique d'activités sportives, telles que la natation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement, d'appuyer le projet porté par la MRC des Etchemins et le Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin afin d'obtenir du financement et de leur permettre de conserver cet équipement sportif.

**RAPPEL INVITATION PRIX DU PATRIMOINE 2026/ COURCELLES-  
SAINT-ÉVARISTE**

Un rappel est fait aux élus qu'ils sont invités à participer à la soirée reconnaissance Édition 2026 Les prix du Patrimoine.

Cette soirée aura lieu le mercredi 13 mai 2026 sur le site de l'Espace aux rives du temps situé au 100, rue du Moulin, à Courcelles, de 18h30 à 20h30.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2026-04-067

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 05.

\_\_\_\_\_  
Francis Bélanger, préfet

\_\_\_\_\_  
Éric Paquet, directeur général